





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-134**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc165626-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE COOPERATION ET DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE COOPERATION ET DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2014.25 du 28 avril 2014, la Ville d'Aix en Provence a acté le renouvellement du « Comité de Coopération et de Solidarité » en charge des actions de coopération décentralisée et de solidarité dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement conformément aux préconisations de la loi Oudin n° 2005-95 du 9 février 2005 et en application de la délibération n° 2012.387 du 10 avril 2012 qui a désigné les quatre élus municipaux appelés à participer aux réunions de ce comité.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son Article L.2121.21 Alinéa 2-2° que la désignation de ces membres doit se faire au sein du Conseil Municipal, au moyen d'un vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article précité, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement entraînent le remplacement d'un élu du comité par l'élue représentant la Ville à l'International.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des représentants du Conseil Municipal, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
- **PROCEDER** à la désignation dans les conditions précitées d'une représentante de la Ville à l'International devant siéger aux réunions du « Comité de Coopération et de Solidarité » en remplacement de l'élue déléguée au Protocole.

DL.2015-134 - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
SIEGER AU SEIN DU COMITE DE COOPERATION ET DE SOLIDARITE DANS LE
DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jacques AGOPIAN Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-
JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL
Gaelle LENFANT Jean-Jacques POLITANO
ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



